

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 23 (1915)
Heft: 10

Artikel: L'ascendance vaudoise de Madame de Staël
Autor: Ritter, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20048>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

médité, et dans *un endroit dangereux*, ainsi que l'action de *jeter une grosse pierre sur la tête*, on peut assimiler ce cas à un véritable assassinat ; le coupable sera donc garrotté, remis entre les mains du bourreau, puis conduit au lieu du supplice (Chalex près Aigle?) pour y avoir la tête tranchée d'un coup d'épée ; son corps sera là enterré, et ses biens adjugés au fisc bernois.

* * *

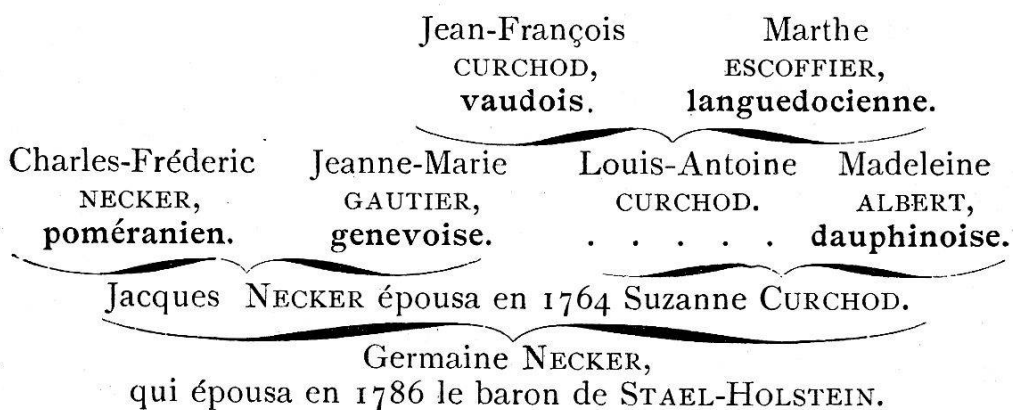
De nos jours, 166 ans après, le jugement ne serait pas si sévère. Il serait plus clément et plus équitable. Le malheureux *Pr^e Grept* ne pourrait encourir ni le bannissement, ni la peine de mort. Remarquons aussi que, si le fisc bernois accepta de prendre les biens du dit *Grept*, la victime *Pr^e Pailard* ne reçut aucune indemnité, comme cela aurait dû être en bonne justice. La mentalité a fait du chemin depuis, et changé en bien, la Justice aussi.

F. ISABEL.

L'ASCENDANCE VAUDOISE

DE MADAME DE STAËL

Quand on considère le tableau généalogique des ascendants de Madame de Staël, on voit qu'ils appartiennent à cinq contrées différentes :



Mais tandis que le professeur Necker, qui était de race poméranienne¹, et qui s'établit à Genève à quarante ans, était un Allemand dans toute la force du terme ; tandis que sa femme, Jeanne-Marie Gautier, — dont tous les ascendants, depuis cent ans, étaient fixés à Genève, — est absolument genevoise ; il y a des remarques essentielles à faire sur Marthe Escoffier et Madeleine Albert, toutes deux de race française, qui jeunes encore, sont venues avec leurs pères vivre dans le pays de Vaud : Madeleine Albert, dans sa 22^{me} année, et 17 ans avant la naissance de sa fille Suzanne Curchod ; Marthe Escoffier, à un âge semblable (quoique les dates précises nous manquent) et neuf ans avant la naissance de son fils Louis-Antoine Curchod. Pendant ces périodes de dix-sept et neuf ans, et pendant tout le temps où ces mères de famille ont vécu avec leurs enfants, elles ont été baignées dans l'atmosphère vaudoise, qui a pu *rouiller*, si l'on peut s'exprimer ainsi, le caractère qu'elles tenaient de leur race, dauphinoise pour l'une, languedocienne pour l'autre.

Sans doute, il ne serait pas raisonnable de vouloir jauger, et mesurer en fractions numériquement exactes, l'apport de caractère et d'idées qui, dans un individu, revient au père, à la mère, aux grands-parents. Mais si l'on veut se rendre compte, *en gros*, de ce qui paraît vraisemblable et demeure possible, on constatera que la dichotomie généalogique attribuerait, dans l'influence ascendante qui s'est certainement exercée sur madame de Staël : $\frac{1}{4}$ à la Poméranie, $\frac{1}{4}$ à Genève, $\frac{1}{8}$ au pays de Vaud, $\frac{1}{8}$ au Languedoc, $\frac{1}{4}$ au Dauphiné. Mais, si l'on tient compte de ce que nous venons

¹ L'origine irlandaise de la famille Necker est une faribole. Cf. Ritter, *Notes sur madame de Staël*, dans le Bulletin de l'Institut genevois, tome 35^e, page 220 ; page 10 du tirage à part.

de dire sur l'atmosphère ¹ vaudoise, on peut compter pour un quart ce qu'elle tient du Pays de Vaud, et pour un quart ce qu'elle tient du Dauphiné et du Languedoc.

Eugène RITTER.

LE CIMETIÈRE GAULOIS DE SAINT-SULPICE (VAUD)

Au printemps de l'année 1910, M. Freymond, propriétaire d'une carrière de sable située à Saint-Sulpice, près Lausanne, signalait la découverte de tombes paraissant fort anciennes. Le service des Monuments historiques du canton de Vaud qui prit la chose en mains, reconnut un cimetière de grandes dimensions, et qui avait été utilisé à diverses époques depuis des temps très reculés. Plusieurs tombes, une trentaine, dit-on, avaient été détruites antérieurement sans examen, mais ce qui restait à découvrir devait compenser largement ce qui avait été perdu.

Les tombes les plus anciennes appartenaient à l'âge du bronze et provenaient vraisemblablement de la station lacustre située non loin de là. Tout autour de ces tombes de l'âge du bronze on découvrit peu à peu des sépultures datant de l'époque barbare et réparties en deux couches superposées, les tombes de la couche inférieure étant en terre libre, les

¹ M. Taine disait : *le milieu* ; je préfère l'autre terme, qui exprime mieux le caractère impalpable, et cependant si sensible, de cette influence qui s'ajoute toujours à celle de la race, pour la renforcer ou pour la contrarier. Le pays où l'on passe les années de la jeunesse, l'entourage qu'on y trouve alors, sans donner à une personne une empreinte aussi directe et profonde que le fait la race dont elle sort, sont certainement capables d'influer sur son caractère et sa manière d'être.